

RAPPORT ANNUEL

2022

Table des matières

- I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- II. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET COMPTES SOCIAUX
- III. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Social et Economique.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

Note Préliminaire

Eurofins Cerep SA (ou la « Société ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2022 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Présentation de l'activité de la Société

Eurofins Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre des stratégies efficaces de découverte et d'identification de nouveaux candidats médicaments précliniques, combinées à l'identification précoce *in vitro* d'éventuels effets secondaires de ces nouvelles molécules dans les phases plus tardives de la drug discovery. Cette approche rationnelle apporte des solutions reconnues mondialement à ses clients pour réduire les délais et coûts de développement de leurs futurs médicaments tout en leur permettant de déceler, très tôt dans leur processus de découverte, les molécules les plus prometteuses et de les orienter les vers les phases plus cliniques voire, d'identifier de nouvelles indications pour des molécules existantes, et/ou ayant échoué dans leur indication originale.

Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) biochimiques et cellulaires mis au point, produits et validés par nos experts (pharmacologistes, techniciens, ingénieurs robotiques, chefs de projets, informaticiens et qualitatifs) sur notre site à Celle L'Evescault.

La plate-forme technologique de Eurofins Cerep

Les plateformes et technologies Eurofins Cerep innovantes comprennent notamment :

- Le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille sur des cibles thérapeutiques d'intérêt pour l'industrie pharmaceutique (GPCRs, Kinases, Canaux ioniques, Transporteurs, Cibles épigénétiques...);
- Le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (efficacité et toxicité des molécules);
- Une plateforme de rupture basée sur des méthodes biophysiques pour analyser les interactions physiques et enzymatiques entre les composés testés et leur cible thérapeutique.

Un plateau de gestion de composés optimisé pour gérer les composés de nos clients et nos molécules de référence soutient les plateformes technologiques ci-dessus.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet potentiellement toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biotechnologies ont permis d'identifier nombre de ces cibles, mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme favorise le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques. Eurofins Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 900 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles thérapeutiques, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées. L'équipe R&D d'Eurofins Cerep assure le maintien quant à la qualité et la performance de ces tests mais aussi le développement de nouveaux spécifiques de cibles thérapeutiques nouvellement identifiées comme « clés » par la recherche académique et biotechnologique.

Tous les modèles *in vitro* proposés sont fiables et robustes dans la mesure où des tests avec des molécules de référence sont effectués en interne afin de garantir dans le temps un niveau de performance et de résultats constants dans le temps et garantir ainsi aux clients la possibilité de comparer les résultats de leurs études sur plusieurs décennies (échelle de temps nécessaire à la découverte et au développement de nouveaux médicaments). Ils sont réalisés dans des volumes allant de quelques microlitres aux nanolitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles. Elle permet également de proposer des tests 100% personnalisés à nos clients sous la forme de services à façon.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible thérapeutique d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit (ou HTS). Elle doit être réalisée rapidement, de façon automatisée et à faible coût, et doit permettre l'identification fiable de composés actifs (hits) qui seront par la suite confirmés et affinés (leads) en vue de devenir de possibles candidats médicaments. Pour cela, Eurofins Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société (i.e. plateforme KinaseProfiler™).

Eurofins Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée. Elle se complète par l'étape de confirmation des molécules (leads) interagissant avec la cible d'intérêt sélectionnée par le client.

La Plateforme biophysique

Suite au criblage haut débit la biophysique permet d'éliminer les faux positifs et d'affiner les composés identifiés lors du criblage. Les interactions sont mesurées grâce à des instruments de pointe basés sur des principes physiques (SPR, MST, Spectral Shift, TSA et ITC).

Ces technologies très sensibles permettent aussi de cribler des fragments de molécules (sous-parties de molécules), d'être support à la chimie médicinale pour optimiser et affiner la structure finale

chimique des futurs candidats médicaments et de quantifier la force d'interaction entre les hits ou leads et la cible thérapeutique d'intérêt.

Une autre technologie basée sur la spectrométrie de masse complète notre offre pour le criblage (i.e. Echo MS®) et la confirmation de hits (i.e. RF-MS). A noter qu'Eurofins Cerep a été la première société de prestation de service en Europe à proposer la plateforme Echo MS en services à façon à ses clients.

Le profilage à haut débit

Eurofins Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques (SafetyScreen™) destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins Cerep situés dans la région de Poitiers.

En effet, à l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs (SafetyScreen™). Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de cibles de quelques cibles à plusieurs centaines (i.e. BioPrint) sélectionnées sur leurs implications connues dans des effets secondaires.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières et de l'automatisation des tests pour réduire la consommation, pour réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats.

Eurofins Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

L'offre de services

Eurofins Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins Cerep inclut :

- Le développement de nouveaux modèles *in vitro*, qui pourront être utilisés par Eurofins Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires ;
- La détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires et biophysiques adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles ;
- Le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci (parfois plusieurs centaines de milliers) sont transférés à Eurofins Cerep par son client. Eurofins Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery : <https://www.eurofinsdiscovery.com/>.
- Le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery.

- L'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint. BioPrint® est une vaste base de données pharmacologiques et pharmaceutiques homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments. Elle est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* sur 159 cibles et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence observés. La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables observés chez l'Humain, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée. L'approche BioPrint permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme. Une autre application est d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée, mais qui lui sont structuralement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

La Société Eurofins Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2022 environ 750 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques.

Bilan de l'exercice 2022 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Principaux contrats de services

Eurofins Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en s'appuyant sur son expertise en matière de profilage sur de larges panels de cibles destiné à éliminer précocement les candidats-médicaments susceptibles d'échouer au cours de leur développement vers les essais cliniques. Sa participation à la Business Line Eurofins Discovery Services, du réseau de laboratoires indépendants Eurofins, lui permet de bénéficier de ventes croisées pour accroître ses ventes auprès de nouveaux clients.

L'année 2022 a vu se développer les contrats provenant de l'initiative stratégique « DiscoveryOne », conduite en commun avec les autres entreprises constituant Eurofins Discovery. Ces contrats sont caractérisés par des valeurs unitaires plus importantes mais un caractère moins répétitif dans le temps puisqu'il s'agit de créer et tester de manière accélérée un grand nombre de molécules au sein de projets intégrés avec les autres laboratoires Eurofins Discovery. Plusieurs contrats de ce type pour un montant total de 907K€ ont bénéficié à Eurofins Cerep.

Recherche et développement

De nouvelles applications à des tests pharmacologiques inaccessibles par les technologies historiques sont explorées autour de la plateforme biophysique, investie pour la mise en place de technologies émergentes et demandées par le marché. Ces nouvelles applications devraient permettre d'offrir à l'industrie des modèles pharmacologiques permettant à nos clients d'évaluer les effets de leurs molécules sur ces cibles jusqu'ici impossible ou très difficile à évaluer, ou d'évaluer plus finement les

mécanismes d'action de ces molécules sur les cibles traitées, contribuant une nouvelle fois à l'extension des domaines de la recherche pharmaceutique.

D'autre part, la collaboration mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été poursuivie en 2022, et réorientée vers l'exploration des solutions de data science avec un nouveau département de l'université de Poitiers. Ce projet vise la mise en place d'outils d'aide à la décision à partir de la visualisation intelligente des données générées par les tests in-vitro au sein de l'entreprise Eurofins Cerep. De nouveaux services sont attendus dans les prochaines années autour de ce nouveau projet de collaboration.

Accélération du service « Integrated Drug Discovery »

Etant donné les premiers succès commerciaux, la Division Eurofins Discovery a renforcé son service de « Integrated Drug Discovery », nommé DiscoveryOne™ en incluant dans son périmètre une nouvelle société de service nommée Eurofins Beacon Discovery qui possède une expertise dans la conception et la réalisation de ce type de projets. Pour mémoire, ce service vise à proposer à l'industrie pharmaceutique des projets combinant la chimie médicinale et synthétique à l'analyse des composés dans les modèles biologiques, tout en réduisant la durée du cycle de développement par l'intégration au sein d'une même organisation de toutes les composantes. Eurofins Cerep est partie prenante de certains projets pour la partie modèle biologique ce qui crée une source de revenu supplémentaire pour l'entreprise.

Eurofins Cerep se positionne ainsi comme un leader de l'offre en pharmacologie in-vitro avec des tests standardisés et se donne les moyens d'accompagner ses clients souhaitant disposer de solutions de drug discovery complètement intégré, partant d'une idée ou d'un concept jusqu'à l'identification du candidat préclinique d'intérêt.

Filiales et Succursales

Néant

Commentaires sur les résultats sociaux

- Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

Chiffre d'affaires par activité

(K€)				Variations
	31.12.22	31.12.21	Valeurs	%
Services	47 628	41 617	6 011	14.44%
Autres	0	0	0	0
Total	47 628	41 617	6 011	14.44%

Le chiffre d'affaires 2022 s'est élevé à 47,628 millions d'euros, en augmentation de 14,44 % par rapport au chiffre d'affaires 2021 de 41,617 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1.403 millions d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2022 de 5,85 millions d'euros, à 40,34 millions d'euros contre 34,49 millions d'euros en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par les consommations matières en lien avec l'augmentation de l'activité, les charges de personnel (recrutements réalisés dans le cadre de l'augmentation de l'activité et des nouveaux projets), et les prestations réalisées pour les autres entités du groupe.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté de 0,85 million d'euros, à 7,53 millions d'euros contre 6,68 millions d'euros en 2021.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 2,5 millions d'euros, à 17,58 millions d'euros contre 15,08 millions d'euros en 2021. Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2022, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 4.30 millions d'euros contre 3,70 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 11,48 millions d'euros contre un bénéfice de 10,13 millions d'euros en 2021.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,352 million d'euros contre une perte de 0,067 million d'euros en 2021.

Le résultat exceptionnel 2022 est un bénéfice de 0,027 million d'euros contre une perte de 0,009 million d'euros en 2021. Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,41 million d'euros contre 0,45 million d'euros en 2021.

Résultat net

Le résultat net d'Eurofins Cerep SA en 2022 est un bénéfice de 11,52 millions d'euros contre un bénéfice de 9,84 millions d'euros en 2021.

Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2022, la trésorerie de la Société s'élève à 12,81 millions d'euros contre 1,30 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent à 30 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en diminution de 3,3 millions d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 44.7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 34 millions d'euros un an plus tôt.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de

fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2022, la Société ne présente pas d'endettement financier à long terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 12,81 millions d'euros au 31 décembre 2022, à comparer aux 1.30 million d'euros au 31 décembre 2021.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestations de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

Exercice	2022
Trois plus importants partenaires commerciaux	10.20%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	15.01 %
Dix plus importants partenaires commerciaux	24.10%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins Cerep. Toutefois, Eurofins Cerep compte parmi ses clients, plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours

des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 11.524.415,99 euros de la façon suivante :

▪ Report à nouveau à l'ouverture	24.377.199,33 euros
▪ Autres réserves à l'ouverture	10.031.227,68 euros
▪ Résultat de l'exercice 2022	11.524.415,99 euros
▪ Report à nouveau après affectation	35.901.615,32 euros
▪ Autres réserves après affectation	10.031.227,68 euros

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 3.422,33 euros et l'impôt correspondant, soit 855,58 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce (L.441-14), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Article D.441.-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441.-1° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)	
A- TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT													
nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées en TTC	1 717 870	172 239	30 563	-6 676	-27 811	168 315	852 026	282 266	-55 354	-116 455	-911 033	-800 576	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	6%	1%	0%	0%	0%	1%							
Pourcentage du CA de l'exercice en TTC							1%	0%	0%	0%	-2%	-1%	
B- FACTURES EXCLUES DU TABLEAU A RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues en TTC					0	0	0	0	0	0	43 480	43 480	
C- DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou délai légal)													
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce.

Evènements importants intervenus depuis le début de l'exercice en cours

Nous sommes clients de la banque SVB qui a fait faillite au cours du 1^{er} trimestre 2023. L'argent présent sur ce compte a pu être rapatrié sur notre compte principal. Aucune perte n'a été subie suite à cet incident. Nous avons maintenant réorienté la quasi-totalité de nos clients vers notre banque principale.

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2022, début 2023, les efforts de réduction des charges continués en 2022, ainsi que des investissements de productivité en cours, devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2023.

La société a entamé des démarches pour étendre la surface de ses laboratoires afin d'être en mesure d'accueillir les nouveaux salariés et les nouvelles activités dans de bonnes conditions.

Capital de la Société

A. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2022, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Eurofins Discovery Services Lux Holding	4.831	95,78%	95,78%
Actions auto-détenues	-	-	-
Autres/Public	213	4,22%	4,22%
Total	5044	100 %	100%

Transactions des actionnaires dirigeants

Néant

Franchissements de seuils

Néant

B. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

C. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

D. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Néant

Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes de la Société est :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Deloitte & Associés 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex	AGO du 6 juin 2019	Six exercices jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Salariés

A la clôture de l'exercice, les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Antoine Duthilleul Directeur général et Administrateur	Conseil d'administration du 19 avril 2018 et Assemblée générale du 7 juin 2018 jusqu'à l'assemblée à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	NA
Damien Séroux Président du conseil d'administration et Administrateur	Assemblée générale du 7 juin 2018 jusqu'à l'assemblée à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	NA
Christina Shasserre Administrateur	Assemblée générale du 6 juillet 2021 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	. Chairperson of Eurofins Panlabs Inc. . Chairman of Eurofins Villapharma Research S.L.U. . President and Director of Eurofins Discovery Services & Products US Holdings, Inc. Director of Eurofins Integrated Discovery UK Ltd . Chairperson and President of Eurofins DiscoverX Corporation . President and Director of Eurofins Beacon Discovery Holding, Inc. . Director of Eurofins Beacon Discovery, Inc. . Chairperson of Eurofins DiscoverX Products, LLC . Chairperson of St. Charles 25 Research Park Drive Real Estate, Inc. . Chairperson and President of Fremont Bayside Parkway Real Estate, Inc.

2. Choix des modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 19 avril 2018 a décidé, conformément à l'article 13 des statuts de modifier l'exercice de la Direction générale et d'opter, avec effet immédiat pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. M. Damien Séroux exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Directeur Général est exercé par M. Antoine Duthilleul.

Les modalités d'exercice de la Direction Générale n'ont pas été modifiées depuis cette décision.

3. Somme fixe allouée aux Administrateurs (anciennement « Jetons de présence »)

L'assemblée générale a décidé de ne pas allouer de somme fixe annuelle aux administrateurs jusqu'à décision contraire.

4. Conventions réglementées conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2022 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2022 et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

▪ Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Conclusion d'un nouveau Deposit Agreement entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Holding Lux. Cet avenant a eu pour objet de porter le montant maximum de dépôt à 30M€. Ce nouveau contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juin 2022 et a été autorisé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 31 mai 2022. Par ailleurs, ce contrat entrant dans le champ des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, il a été porté à la connaissance du Commissaire aux Comptes de la Société et il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2023.

▪ Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Suspension du contrat de travail de M. Antoine DUTHILLEUL. Compte tenu de sa nomination en qualité de Directeur Général, le contrat de travail de M. Antoine DUTHILLEUL a été suspendu pour la durée de son mandat social. La couverture sociale est maintenue durant la période de suspension et son contrat sera automatiquement réactivé en cas de cessation de ses fonctions de mandataire social. Cette convention a été approuvée lors du conseil du 19 avril 2018.

- Conclusion d'un avenant au contrat de Deposit Agreement, entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, avec effet au 1^{er} mai 2021, en vue de porter le montant maximum de dépôt à 40 M€ et de modifier la date d'expiration du contrat au 30 avril 2022. Les autres modalités du contrat sont demeurées inchangées. Ce contrat a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2021 et soumis au vote de l'assemblée générale du 27 mai 2021.

Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital

Néant

5. Conventions réglementées conclues avec des parties liées depuis la clôture de l'exercice 2022

Néant.

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Néant, les délégations octroyées au cours de l'AG du 7 juin 2018, ont expiré le 6 août 2020.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'ils vous relatent dans son rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

ANNEXE I – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	75 660	75 660	75 660	75 660	75 660
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 044	5 044	5 044	5 044	5 044
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ Par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
▪ Par exercice de droits de souscriptions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 453 287	31 008 249	32 667 146	41 616 780	47 628 422
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	2 034 656	5 359 259	6 710 788	11 506 826	13 303 775
Impôts sur les bénéfices (nombre négatif indique un crédit d'impôts)	-675 104	-325 000	-431 425	-482 593	-420 458
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	171 054	186 026
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	3 858 556	4 370 293	5 577 316	9 842 777	11 524 416
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	537,55	1 062,50	1 330,45	2281,29	2637,54
Résultat après impôts, participation, et charges calculées (amortissements et provisions)	764,98	866,43	1 105,73	1 951,38	2 284,78
Dividende net distribué	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen de salariés pendant l'année	153	184	191	197	226
Montant de la masse salariale	5 565 632	6 502 352	7 027 187	7 182 059	8 264 031
Montant de sommes versées au titre des avantages sociaux	2 741 016	2 708 623	2 985 401	3 151 512	3 623 521

ANNEXE II – Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Néant.

II. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET COMPTE SOCIAUX

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle-Lévescault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle-Lévescault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROFINS CEREP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds de commerce

La note "Principes et méthodes comptables - Immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe aux comptes annuels indique que les fonds de commerce ne sont pas amortis en raison de l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation et font l'objet annuellement d'un test de dépréciation consistant à comparer leur valeur actuelle à leur valeur nette comptable. L'écart entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation et apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures fournisseurs et clients prévues par cet article.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Lise BRUN

COMPTES ANNUELS

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Sommaire

Page de garde.....	1
Sommaire.....	2
Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
Intercalaire.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Immobilisations.....	12
Amortissements.....	13
Provisions inscrites au bilan.....	14
Etat des échéances des créan.....	15
Charges à payer et Produits	16
Charges et produits constaté.....	17
Eléments constitutifs du fon.....	19
Nombre et valeur nominale de.....	20
Variation des capitaux propres.....	21
Précisions sur les transfert.....	22
Précisions sur les charges e.....	23
Liste des filiales (portrait).....	24
Engagements hors bilan.....	25
Crédit-Bail.....	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	843 801	843 801	0	0
Fonds commercial	2 233 516	0	2 233 516	2 233 516
Autres immobilisations incorporelles	410	0	410	410
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	3 077 727	843 801	2 233 926	2 233 926
Terrains	28 600	0	28 600	28 600
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	13 162 190	9 142 973	4 019 218	2 849 169
Autres immobilisations corporelles	5 779 258	2 518 401	3 260 857	3 078 276
Immobilisations en cours	2 417 677	0	2 417 677	2 902 314
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	21 387 725	11 661 374	9 726 351	8 858 359
Titres de participations	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	237 723	0	237 723	237 723
Autres immobilisations financières	16 800	0	16 800	16 100
TOTAL immobilisations financières	254 523	0	254 523	253 823
Total Actif Immobilisé (II)	24 719 975	12 505 175	12 214 800	11 346 108
Matières premières, approvisionnements	3 827 329	937 403	2 889 926	1 827 619
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 685 037	479 935	1 205 102	996 645
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	5 512 366	1 417 338	4 095 028	2 824 264
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	257 991
Clients et comptes rattachés	8 389 722	177 623	8 212 098	7 120 270
Autres créances	33 292 484	0	33 292 484	36 621 640
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	41 682 206	177 623	41 504 582	43 999 901
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	12 813 628	0	12 813 628	1 300 963
TOTAL Disponibilités	12 813 628	0	12 813 628	1 300 963
Charges constatées d'avance	99 843	0	99 843	154 306
Total Actif Circulant (III)	60 108 042	1 594 961	58 513 081	48 279 434
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	320 321		320 321	102 366
Total Général (I à VI)	85 148 338	14 100 136	71 048 202	59 727 908

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 75 660	75 660	75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		10 837 504	10 837 504
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		7 567	7 567
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	10 031 228	10 031 228
TOTAL Réserves		10 038 795	10 038 795
Report à nouveau		24 377 199	14 534 422
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		11 524 416	9 842 778
Subventions d'investissement		76 286	46 036
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		56 929 861	45 375 195
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		323 248	254 293
Provisions pour charges		1 342 545	1 784 818
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 665 793	2 039 111
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 490	15 549
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	3 342	3 342
TOTAL Dettes financières		4 832	18 891
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		662 454	462 525
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 614 853	4 475 273
Dettes fiscales et sociales		4 004 705	3 701 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 492 201	2 997 640
Autres dettes		1 513 660	527 527
TOTAL Dettes d'exploitation		12 287 871	12 164 799
Produits constatés d'avance		21 880	21 880
TOTAL DETTES (IV)		12 314 583	12 205 570
Ecart de conversion Passif (V)		137 965	108 032
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		71 048 202	59 727 908

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	1 094 314	46 534 108	47 628 422	41 616 780
Chiffres d'affaires nets	1 094 314	46 534 108	47 628 422	41 616 780
Production stockée			191 544	3 218
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			20 419	17 758
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 834 195	2 337 707
Autres produits			1 147 920	651 363
Total des produits d'exploitation (I)			51 822 500	44 626 827
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 529 777	6 675 238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 021 583	-966 204
Autres achats et charges externes			17 695 212	15 084 263
Impôts, taxes et versements assimilés			464 484	315 517
Salaires et traitements			8 882 048	7 715 422
Charges sociales			3 623 521	3 151 512
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	1 831 438	1 321 886
		Dotations aux provisions	3 657	38 218
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	155 414	343 116
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	150 602	255 323
Autres charges			1 032 719	560 078
Total des charges d'exploitation (II)			40 347 288	34 494 369
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			11 475 212	10 132 458
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			92 846	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			14 893	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			479 915	98 250
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			587 654	98 250
Dotations financières aux amortissements et provisions			232 215	131 162
Intérêts et charges assimilées			3 165	34 464
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			235 379	165 627
RÉSULTAT FINANCIER			352 274	-67 377
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			11 827 486	10 065 082

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 457	11 664
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	400
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	40 457	12 064
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 207	20 762
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	543
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	13 207	21 305
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	27 250	-9 241
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	750 778	695 657
Impôts sur les bénéfices (X)	-420 458	-482 593
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	52 450 611	44 737 141
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	40 926 195	34 894 364
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	11 524 416	9 842 778

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

EUROFINS CEREP

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022

dont le total est 71 048 202 € et le résultat s'élève à 11 524 416 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La silicon Valley Bank (SVB) dont la société EUROFINs CEREP détient un compte a fait faillite le vendredi 10 mars 2023.

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, en précisant que celui-ci correspond au règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1) CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant.

2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

- Logiciels 3 ans
- Constructions 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 5 à 8 ans
- Installations générales agencements, aménagements 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 5 à 8 ans

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilages pharmacologique.

Fonds de commerce

Le(s) fonds de commerce a/ont une durée d'utilisation non limitée et par conséquent n'est/ne sont pas amorti(s). Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur et a minima une fois par exercice à la clôture des comptes.

Si la valeur actuelle du/des fonds de commerce devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

3) PARTICIPATION ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

4) STOCKS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main d'oeuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

5) CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les dépréciations constatées sont individualisées en fonction du risque d'irrecouvrabilité de chaque créance.

Par ailleurs, pour les autres créances clients, une dépréciation forfaitaire est constatée sur la base de la balance âgée clients.

Les taux de dépréciation sont croissants, proportionnellement au nombre de jours de retard de règlement par facture.

6) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'évènements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

7) ENGAGEMENT EN TERME DE RETRAITE

Les engagements de la société en matière de retraites sont comptabilisés sous forme d'une provision pour charges. La provision inclut les écarts actuariels et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ : 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non cadres
- probabilité de survie : selon les tables de mortalité établies par l'INSEE
- taux de turn-over : entre 0% et 14% selon l'âge
- taux d'inflation des salaires : entre 2.5% et 4.5 % selon l'âge

- taux d'actualisation financière : 3.74 %
- taux moyen des charges sociales cadres : 42%
- taux moyen des charges sociales non cadres : 24%
- convention collective applicable : Industrie pharmaceutique

En vertu de la recommandation n°2013.02 du 7 novembre 2013 de l'ANC autorisant l'application d'IAS19 révisé dans les comptes sociaux, la société a évalué ses engagements de retraite selon la méthode 2 et a comptabilisé les écarts actuariels immédiatement et intégralement en résultat, en résultat financier.

8) PROVISION POUR PERTE DE CHANGE ET OPERATIONS EN DEVISES

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes. Les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

9) CHIFFRE D'AFFAIRES

La société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés au prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

III. AUTRES INFORMATIONS

1) PARTIES LIEES

L'ensemble des opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales.

2) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Catégorie d'activité	CA 2022 (en k€)
services	47 628
TOTAL	47 628

3) IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société est incluse dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société :

EUROFINS SCIENTIFIC SE

Val Fleuri 23

1526 Luxembourg

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site d'Eurofins : www.eurofins.com

4) REGIME FISCAL

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la mère intégrante est la société EUROFINS SCIENTIFIC SE.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt est supporté personnellement et définitivement par Eurofins Scientific SE.

Cette dernière reverse à la société les crédits d'impôts obtenus de son fait.

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est donc comptabilisée dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022.

Le montant de l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 1 220 114 € ainsi que la contribution unique de 3.3% s'élevant à 15 085 €.

Les déficits reportables au 31/12/2022 s'élèvent à 9 691 786 € dont 9 691 786 € nés avant l'intégration fiscale.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Certaines dépenses supportées par la société ouvrent droit au crédit d'impôt recherche.

Le produit de crédit d'impôt est comptabilisé au fur et à mesure des dépenses éligibles engagées dans l'année.

Au titre de l'exercice, le crédit d'impôt s'est élevé à 411 304 €.

A la clôture, la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 1 935 307 €.

5) EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen présenté est la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile. L'effectif moyen par catégorie employé pendant l'exercice est le suivant :

Catégorie d'effectifs	
Cadres	55
Non cadres	154
TOTAL	209

6) REMUNERATIONS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car, en raison du nombre des intéressés, cela conduirait à publier des rémunérations individuelles.

Aucun engagement pour pension de retraite n'a été contracté ni aucune avance ou crédit octroyé.

IV. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			3 077 727	0	0
Terrains			28 600	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels			10 495 839	0	2 799 347
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 999 087	0	301 903	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 121 646	0	86 474	
	Emballages récupérables et divers	2 270 147	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			2 902 314	0	0
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			18 817 633	0	3 187 724
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			0	0	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			253 823	0	700
TOTAL (IV)			253 823	0	700
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			22 149 183	0	3 188 424
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	3 077 727	0
Terrains		0	0	28 600	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	132 995	13 162 190	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	2 300 990	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	1 208 120	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	2 270 147	0
Immobilisations corporelles en cours		0	484 637	2 417 677	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	617 632	21 387 725	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	254 523	0
TOTAL (IV)		0	0	254 523	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	617 632	24 719 975	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0	0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			843 801	0	0	843 801	
Terrains			0	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre		0	0	0	0	
	Sur sol d'autrui		0	0	0	0	
	Installations générales, agencements		0	0	0	0	
Installations techniques, matériels et outillages			6 831 811	1 625 642	132 995	8 324 458	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers		1 319 001	125 399	0	1 444 400	
	Matériel de transport		0	0	0	0	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		993 604	80 398	0	1 074 001	
	Emballages récupérables et divers		0	0	0	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			9 144 416	1 831 438	132 995	10 842 859	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			9 988 217	1 831 438	132 995	11 686 660	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			0	0	0	0	
Primes de remboursement des obligations			0	0	0	0	

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	102 366	217 955	0	320 321
Provisions pour pensions	1 784 818	164 437	606 710	1 342 545
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	151 927	425	149 425	2 927
TOTAL (II)	2 039 111	382 817	756 135	1 665 793
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	814 858	3 657	0	818 515
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	1 474 975	110 514	168 151	1 417 338
Provisions sur comptes clients	132 723	44 900	0	177 623
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	2 422 557	159 071	168 151	2 413 476
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 461 668	541 887	924 286	4 079 269
Dont dotations et reprises d'exploitation		309 673	444 371	
Dont dotations et reprises financières		232 215	479 915	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				0	0	0	
Prêts				237 723	0	237 723	
Autres immos financières				16 800	0	16 800	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				254 523	0	254 523	
Clients douteux ou litigieux				127 348	127 348	0	
Autres créances clients				8 262 373	8 262 373	0	
Créances représentatives de titres prêtés				0	0	0	
Personnel et comptes rattachés				91 407	91 407	0	
Securité sociale et autres organismes sociaux				0	0	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée			464 901	464 901	0	
	Autres impôts			0	0	0	
	Etat - divers			0	0	0	
Groupes et associés				32 056 666	30 669 746	1 386 920	
Débiteurs divers				679 511	679 511	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				41 682 206	40 295 286	1 386 920	
Charges constatées d'avance				99 843	99 843	0	
TOTAL DES CREANCES				42 036 571	40 395 129	1 641 443	
Prêts accordés en cours d'exercice				0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				0			
Prêts et avances consentis aux associés				0			
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				0	0	0	0
Autres emprunts obligataires				0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				1 490	1 490	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers				3 342	3 342	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés				4 614 853	4 614 853	0	0
Personnel et comptes rattachés				2 460 849	2 460 849	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				1 114 476	1 114 476	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée			256 805	256 805	0	0
	Obligations cautionnées			0	0	0	0
	Autres impôts			172 574	172 574	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				1 492 201	1 492 201	0	0
Groupes et associés				0	0	0	0
Autres dettes				2 176 113	2 176 113	0	0
Dette représentative de titres empruntés				0	0	0	0
Produits constatés d'avance				21 880	21 880	0	0
TOTAL DES DETTES				12 314 583	12 314 583	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice				0			

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	662 454
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 333 508
Dettes fiscales et sociales	3 110 713
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 492 201
Autres dettes	0
Total	7 598 875

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 661 091
Personnel et comptes rattachés	19 880
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	16 451
Disponibilités	0
Total	1 697 422

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Eléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
Droit au bail		
Eléments achetés avec protection juridique	2 233 516.24	N/A
Eléments achetés sans protection juridique		
Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
Eléments reçus en apport		
Total	2 233 516.24	

Le(s) fonds de commerce ne sont/ n'est pas amorti(s)

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	5 044			5 044	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	5 044	0	0	5 044	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	75 660						75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 837 504						10 837 504
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	7 567						7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	10 031 228						10 031 228
Report à nouveau	14 534 422	9 842 778					24 377 200
Résultat de l'exercice N-1	9 842 778				-9 842 778		0
Résultat de l'exercice N	0	11 524 416					11 524 416
Subventions d'investissement	46 036	30 250					76 286
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 375 195	21 397 444	0	0	-9 842 778	0	56 929 861

Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	2 410 243
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	2 410 243

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REPRISE CLIENTS CREDITEURS	0	26 491
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	13 966
AMENDES ET PENALITES	9 353	0
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 854	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
TOTAL	13 207	40 457

Liste des filiales et participations										
Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				0	0	0	0			
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler				0	0	0	0			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL				0	0					
(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).										
(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.										
(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.										

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice					0

III. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EUROFINS CEREP

Société Anonyme

2 rue du Professeur Gargouil
86600 Celle-Lévescault

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

EUROFINS CEREP

Société Anonyme

2 rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle-Lévescault

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue au cours de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- **Contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL**

Un nouvel avenant au contrat de dépôt à terme « Deposit agreement », faisant l'objet d'une nouvelle convention, a été autorisée par le conseil d'administration du 31 mai 2022.

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : modification du précédent contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.
- Modalités de l'avenant : l'objet de cet avenant a eu pour objet de porter le montant maximum de dépôt de 40 M€ à 30 M€ et la modification de la date d'expiration de ce contrat au 31 mai 2023.
- La rémunération de cette convention a été prévue au taux de 0.10% par an sous les conditions suivantes :
 - en cas de remboursement avant le 31/12/2022, la rémunération sera de 0,05% par an, appliquée au prorata,
 - en cas de remboursement après le 31/12/2022, la rémunération sera de 0,10% par an, appliquée au prorata.
- Le conseil d'administration avait motivé l'intérêt de cette convention pour la Société de la façon suivante : « cette convention s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de dépôt à terme qui a pris fin le 30 avril 2022 et vise à poursuivre les relations contractuelles entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux SARL. Elle permettrait à la Société de bénéficier d'une rémunération au taux Euribor 3 mois flooré à 0 lui permettant de retirer les sommes à tout moment (moyennant un préavis de 32 jours) ».

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

- **Contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL**

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 avril 2023 et est soumise à l'assemblée générale du 24 mai 2023 :

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : modification du précédent contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.
- Modalités : l'avenant prévoit une durée de 1 an effet rétroactif au 1er janvier 2023.
- La rémunération de cette convention serait effectuée au taux de 2,1% par an pour le premier trimestre 2023, puis pour les trimestres suivants, la rémunération sera déterminée sur la base de la moyenne d'au moins trois mois de cotations bancaires pour un dépôt de taille similaire.
- Le Conseil d'Administration a motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante : « Cette renégociation et la modification corrélative du Deposit Agreement permettrait à la Société de bénéficier d'une rémunération au taux de 2,1% par an pour le premier trimestre 2023 puis, la rémunération pour les trimestres suivants, sera déterminée sur la base de la moyenne d'au moins trois cotations bancaires pour un dépôt de taille similaire ; cotations qui seront demandées par la société Eurofins Discovery Services Lux Holding au début de chaque trimestre. Par ailleurs, la Société aurait la possibilité de retirer les sommes à tout moment, moyennant un préavis de 31 jours »

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Suspension du contrat de travail de M. Antoine DUTHILLEUL**

Compte tenu de sa nomination en qualité de Directeur Général, le contrat de travail de M. Antoine Duthilleul a été suspendu pour la durée de son mandat social. La couverture sociale est maintenue durant la période de suspension et son contrat sera automatiquement réactivé en cas de cessation de ses fonctions de mandataire social. Cette convention a été autorisée lors du conseil du 19 avril 2019.

Conventions autorisées et conclues au cours des exercices antérieurs et non approuvées par l'assemblée générale

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 avril 2021 et n'a pas été approuvée par l'assemblée générale du 27 mai 2021.

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : modification du précédent contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.
- Modalités : l'avenant prévoit l'augmentation du plafond maximum de dépôt de 30M€ à 40 M€ et la modification de la durée du contrat afin de prévoir une date d'expiration au 30 avril 2022.
La rémunération de cette convention est prévue au taux EURIBOR 3 mois sans marge et flooré à zéro.
- Le conseil d'administration avait motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante : « cette convention s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de dépôt à terme et de son avenant, et vise à poursuivre les relations contractuelles entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux SARL. Elle permettrait à la Société de bénéficier d'une rémunération au taux Euribor 3 mois, sans marge et flooré à 0 et lui permettant de retirer les sommes à tout moment (moyennant un préavis de seulement un jour) ».

La convention a été poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 : le montant du dépôt envers Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL à fin décembre 2022 s'élève à 30 M€.

Saint-Herblain, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Lise BRUN